



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 9 juin 2026

DS 26-022
Provision pour dépréciation de créances

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,

Vu les statuts du SYDESL,

Vu la délibération n° CS 26-022 du 4 juin 2026 de délégation de pouvoir du Comité au Président notamment son 10°,

Considérant qu'au vu de l'état de provisionnement des créances joint en annexe certaines créances présentent un risque de non-recouvrement compte tenu de leur ancienneté et des diligences déjà entreprises,

Considérant qu'il convient, dans un souci de sincérité des comptes, de constater ce risque par la constitution d'une dépréciation des créances concernées.

DECIDE

Article 1^{er} De constituer une provision pour dépréciation de créances pour l'exercice 2026 à hauteur de 2 935,31 € (C/6817) et une reprise sur provision à hauteur de 45,70 € (C/7817).

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité au titre des décisions prises par délégation du pouvoir du Comité au Président conformément aux articles L2122-23 et R2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Pierre VIRELY

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

La liste ci dessous recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Information complémentaire :

Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46. Les comptes 44 n'ont pas vocation à être dépréciés.

	C/491x	C/496x
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE (au taux de 16%)	4 246,75	1 755,12
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE	1 311,44	1 800,82
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	2 935,31	-45,70

Opérations à enregistrer et à transmettre au comptable

Complément de la provision par émission d'un mandat (C/6817) pour	2 935,31 €
Reprise de la provision par émission d'un titre (C/7817) pour	45,70 €

DEBITEUR	TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE DU	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
CNE PIERRE DE BRESSE	T-2888	29/12/2023	4161	26 311,43	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 14/04/26	4 209,83	0,00
COMMUNE DE CIRY-LE-NOBLE	T-2393	31/12/2024	4161	230,70	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 28/04/26	36,91	0,00
COMMUNE DE COUCHES	T-1673	18/07/2023	4161	0,03	ANV en cours 19/03/2025 - 01/01/2099	0,00	0,00
KAIDI ZAKARIYA	T-174	11/02/2022	46726	5 804,15	SATD employeur Relance SATD absence de réponse - 07/02/25	0,00	928,66
PATUSSET MICHEL	T-2332	07/12/2021	46726	1 106,04	SATD bancaire Provisoire Positive sans provision - 26/07/23	0,00	176,97
PIEJAK JEAN MICHEL	T-718	30/06/2021	46726	889,48	SATD employeur acte créé - 12/06/23	0,00	142,32
REMETTER DYLAN	T-173	11/02/2022	46726	3 169,83	saisie vente tentative de saisie - 13/10/22	0,00	507,17